

## PROCÉDÉS D'ÉVALUATION

### FORMATION B

#### AVANT LA FORMATION

Avant la signature du contrat de formation, vous devez effectuer une évaluation de départ. Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

Elle permet d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage.

#### Moyen :

L'évaluation est menée en voiture avec un enseignant et une fiche d'évaluation.

#### Durée :

Elle dure environ 55 minutes.

#### Les catégories de compétences évaluées sont :

Elle se décompose en 6 rubriques avec des exercices permettant d'évaluer :

- Votre compréhension et application des consignes ;
- Votre émotivité ;
- Votre manipulation du volant et maintien de la trajectoire ;
- Votre dosage des commandes ;
- Votre observation dans les rétroviseurs et les angles morts ;
- Votre observation de l'environnement.

L'évaluation vise à estimer le nombre d'heures nécessaires à la formation.

Vous pouvez accepter ou refuser l'estimation du nombre d'heures de formation et indiquer votre choix à la baisse ou à la hausse sur la fiche de notation.

L'évaluation est signée par vous ou votre représentant légal et par l'enseignant.

Chaque partie conserve un exemplaire.

Après l'évaluation, une proposition commerciale vous est proposée.

#### AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, des bilans de compétences sont menés, permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

#### EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

#### CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/boulogne-billancourt/prince-auto-ecole>  
Rubrique : « documents utiles ».

## FORMATION A1 ou A2

### AVANT LA FORMATION

Avant la signature du contrat de formation, vous devez effectuer une évaluation de départ. Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

Elle permet d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage.

#### Moyen :

L'évaluation est réalisée à distance.

Elle s'effectue avec EVAL'CLICK – Évaluation interactive sur EDISER-ENPC.

A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf pour la catégorie A2 si vous êtes déjà titulaire de la catégorie A1, dans ce cas le volume minimum de formation est de 15 heures.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

#### Durée :

Elle dure environ 30 minutes.

#### Les catégories de compétences évaluées sont :

Elle porte sur vos capacités et connaissances sensori-motrices :

- Capacités de compréhension et de traitement ;
- Aspects émotionnels et affectifs ;
- Facteurs de volonté ;
- Capacités de perception, d'analyse et de décision ;
- Capacités d'attention et de mémoire de travail.

L'évaluation vise à estimer le nombre d'heures nécessaires à la formation.

Vous pouvez accepter ou refuser l'estimation du nombre d'heures de formation et indiquer votre choix à la baisse ou à la hausse sur la fiche de notation.

L'évaluation est signée par vous ou votre représentant légal et par l'enseignant.

Chaque partie conserve un exemplaire.

Après l'évaluation, une proposition commerciale vous est proposée.

### AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, des bilans de compétences sont menés, permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

### EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

### CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/boulogne-billancourt/prince-auto-ecole>

Rubrique : « documents utiles ».

## **FORMATION AM – OPTION CYCLOMOTEUR**

### **AVANT LA FORMATION**

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos connaissances et vos compétences, d'une durée de **20 minutes**, va être réalisée.

#### **Le moyen utilisé**

Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire portant sur votre profil d'élève, vos expériences de conduite et vos connaissances en code de la route ainsi qu'un entretien avec un enseignant sur vos connaissances liées aux techniques du véhicule.

Celle-ci pourra être complétée lors de la première leçon pratique hors circulation.

#### **Items évalués**

Le questionnaire permet d'évaluer vos connaissances concernant :

- Le code de la route ;
- Des règles de conduite ;
- Des techniques de conduite ;
- Le véhicule

Le questionnaire permet également d'évaluer :

- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- Vos compétences psychomotrices,
- Vos motivations.

### **AU COURS DE LA FORMATION**

Durant la formation, pour évaluer l'acquisition des compétences hors circulation et en circulation, des mises en situation en toute autonomie sont organisées.

### **EN FIN DE FORMATION**

Votre enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre autonomie et si votre conduite est sécuritaire.

### **CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :**

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/boulogne-billancourt/prince-auto-ecole>  
Rubrique : « documents utiles ».